

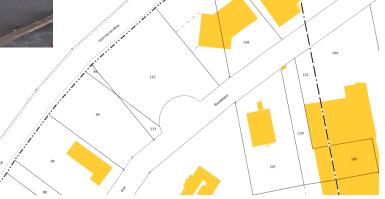
MAIRIE HAM

Tél: 03 23 81 00 00 mairie@ville-ham.fr

Dossier d'enquête publique préalable

Déclassement du demi-anneau servant de retournement rue Baudelaire





du lundi 27 novembre 2023 à 14h au mardi 12 décembre 2023 à 17h

Sommaire

1. Coı	ntexte législatif et réglementaire	3
2. Loc	calisation du projet	4
3. Pré	sentation du projet	5
ANNE	XES	11
1)	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023 : APPROBATION DU PRODÉCLASSEMENT DU DEMI-ANNEAU SERVANT DE RETOURNEMENT RUE BAUDELAIRE	JET DE
2)	ARRETE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2023	
3)	PLAN DE SITUATION	
4)	PLAN DE DIVISION (PARCELLE ZH 153)	
5)	DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'EST DE LA SOMME DU 24 MAI	2023 :
	DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES - VENTE D'UNE PARCELLE ZAL ST SULPICE A HAM	

6) PLAN DE DIVISION (PARCELLES ZH 146, 147, 148, 149, 150, 151 et 152)

1. Contexte législatif et réglementaire

<u>Références</u>: Articles L 123-2, L 123-3, L 141-3 à L 141-7, R 141-4 à R 141-10 et L 162-5 et R 162-2 du Code de la Voirie Routière; article L 121-17 du Code Rural de la Pêche Maritime; articles L 318-1 à L 318-3, R 123-19, R 318-5 à R 318-7 et R 318-10 du Code de l'Urbanisme; article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>Définition</u>: Le **déclassement** est l'acte administratif qui fait perdre à une route son caractère de voie publique et la soustrait au régime juridique auquel elle se trouvait intégrée.

La gestion de la voirie communale est assurée par la commune sur laquelle son emprise se trouve. Le déclassement de voies communales (ou a contrario le classement de chemins ou de voies) relève de la compétence du conseil municipal de la commune dans laquelle le projet trouve son emprise et est soumis à délibération du conseil municipal, prise selon les cas de figure après une procédure d'enquête publique.

L'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf si le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Si la procédure de classement / déclassement est soumise à enquête publique, la décision est prise par délibération du conseil municipal après enquête publique préalable sous peine de nullité de la procédure.

Les modalités de cette enquête sont fixées par les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière.

Le dossier d'enquête comprend :

- La délibération de mise à l'enquête
- L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique
- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un plan des lieux à une échelle plus lisible notamment en vue d'une aliénation

Lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à un déclassement pour aliénation, il comprend en outre :

- Un document d'arpentage comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voirie communale
- La liste des propriétaires des parcelles riveraines, au droit des aliénations

2. Localisation du projet

Le projet porte sur le déclassement du demi-anneau servant de retournement rue Baudelaire à Ham.

a) Situation géographique



Figure 1

b) Situation cadastrale

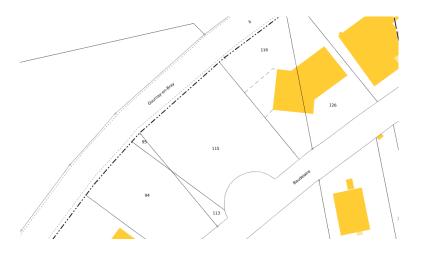


Figure 2

3. Présentation du projet

Le projet se situe dans la ZAL Saint-Sulpice, en zone UFa du Plan Local d'Urbanisme.





Il porte sur le déclassement du demi-anneau servant de retournement aux bus de la navette Tour de Ville rue Baudelaire à Ham.

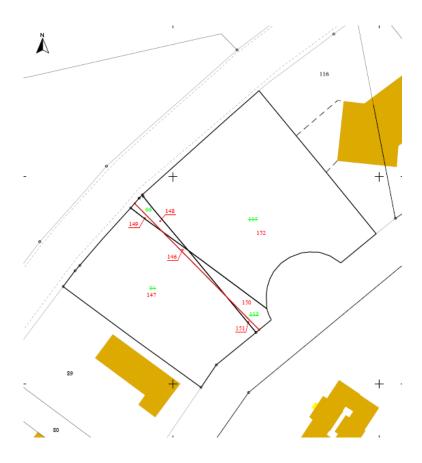
Deux rotations sont assurées les lundis, mardis, jeudi et vendredis à 14h39 et 16h22, les mercredis et samedis à 9h29 et 11h04.



Interrogée, la personne qui conduit habituellement le bus de la navette Tour de Ville précise :

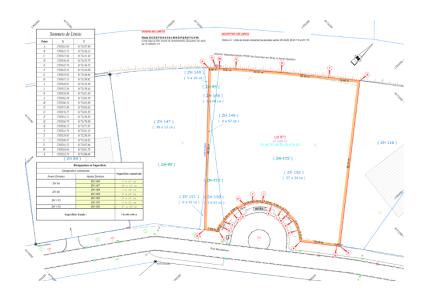
- en début de mois, ce sont 5-6 personnes qui utilisent l'arrêt Z.A. SAINT-SULPICE, généralement pour se rendre dans les commerces de la rue Baudelaire
- en fin de mois, une ou deux personnes utilisent cet arrêt souvent pour se rendre au Pôle Emploi.

La SCI ARBORESSENS représentée par Monsieur Jean-Noël SOUPLY, vient d'acquérir auprès de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme les parcelles ZH0146 (d'une superficie de 57m²), ZH0148 (108m²), ZH0150 (301m²) et ZH0152 (5 734m²) rue Baudelaire dans le cadre du développement de ses activités, notamment de production d'engrais écologiques sous la marque « Agri Respectable ».



Monsieur Jean-Noël SOUPLY a par courrier du 24 août 2023 demandé à se rendre acquéreur du demianneau servant de retournement rue Baudelaire.

La SCI ARBORESSENS projette la construction d'un bâtiment de stockage et de bureaux. Le positionnement des constructions s'inscrit dans la continuité des autres bâtiments de la zone et ce dans une logique de continuité architecturale. Par ailleurs, des cultures sont prévues en arrière du bâtiment.



La présence de ce demi-anneau entraîne des difficultés d'accès à la parcelle ZH0152 en termes de sécurité et d'accessibilité pour les usagers de l'abribus et des transports en commun et pour les personnes ou véhicules souhaitant accéder au site.

Une clôture en arrondi induit également un surcoût non négligeable aux propriétaires des parcelles mitoyennes au demi-anneau.

La suppression de l'arrêt de bus installé dans le demi-anneau va modifier les fonctions de desserte de la zone Saint-Sulpice.

Il est envisagé de déplacer l'abribus rue Lamartine devant la parcelle ZH0076 et de créer un chemin piétonnier.

Etat actuel:





Projet:



Nouvel emplacement pour l'abribus avec création d'un passage piétons

Création d'un chemin piétonnier d'environ 200 mètres et d'une largeur de 1,40m





Nouvel emplacement pour l'abribus devant la parcelle ZH0076 avec création d'un passage piétons







Chemin piétonnier existant depuis l'abribus jusqu'à l'extrémité de la rue Baudelaire

Le montant financier des travaux envisagés qui incluent l'aménagement d'un chemin piétonnier, le déplacement de l'abribus sur une dalle béton, la création d'un passage piétons est compris entre 20 000€ et 30 000€ TTC selon le type de chemin envisagé (graviers, bitume...).

Les propriétaires des parcelles riveraines, au droit de l'aliénation sont les suivants :

	Parcelles	Propriétaire	Adresse du propriétaire
1	ZH0075 et ZH0080	SCI L'ATELIER	55 rue de Noyon - 80400 HAM
2	ZH0089	SCI EVOLUTION	37bis rue du Marais - 80400 HAM
3	ZH0147, ZH0149 et ZH0151	CCES	106 rue du Maréchal Leclerc - 80400 EPPEVILLE
4	ZH0146, ZH0148, ZH0150 et ZH0152	SCI ARBORESSENS	57 rue de Flamicourt - 80400 MUILLE-VILLETTE
5	ZH0116 et ZH0126	SCI S.3.B.	14 route de Saint-Quentin - 02300 VILLEQUIER- AUMONT
6	ZH0127 et ZA0095	COPROPRIETE	Rue Baudelaire
7	ZA0104, ZH0121 et ZH0120	SAS NORALLIANCE LEGUMES	16 rue Georges Charpak - 76130 MONT-SAINT- AIGNAN
8	ZH0107	SCI F C D	246 rue du Tordoir - 02480 CUGNY
9	ZH0079	SCPI EPARGNE PIERRE	15 place Grangier - 21000 DIJON



Annexes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 03/11/2023 Reçu en préfecture le 03/11/2023 Publié le ID: 080-218003929-20231023-64B_20231023-DE

80400

Tél. 03 23 81 00 00 Télécopie: 03 23 81 24 38 Courriel: mairie@ville-ham.fr Arrondissement de PERONNE Département de la SOMME Canton de HAM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DÉLIBÉRATION N° 64 B/20231023

OBJET: PROJET DE DECLASSEMENT DU DEMI-ANNEAU SERVANT DE RETOURNEMENT RUE BAUDELAIRE DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE EN VUE DE SON ALIENATION ET LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

THÉMATIQUE: 8.4 Aménagement du territoire (Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

Etaient présents: Monsieur LEGRAND Eric, Monsieur RENAULT Philippe, Madame DELEFORTRIE Luciane, Monsieur DUBREUCQ Benoît, Madame SCHWEITZER Cécile, Monsieur SIROT Bruno, Monsieur HAY Francis, Monsieur DESSAINT Guy, Monsieur LASKAWIEC Alain, Madame DOSSIN Martine, Monsieur ORIER Francis, Monsieur BLOIS Frédéric, Madame VERGULDEZOONE Nathalie, Madame CHAPUIS-ROUX Elodie, Monsieur LAVALARD Jean-Paul, Madame POINTIN Catherine, Monsieur VERMANDER Bertrand, Monsieur LAUNAY Anthony.

Etaient absents : Madame RIQUIER Julie.

Etaient excusés:

Monsieur ZOIS Christophe a donné pouvoir à Monsieur SIROT Bruno, Madame LARUE-VELON Claudette a donné pouvoir à Monsieur DUBREUCQ Benoit, Madame VASSEUR a donné pouvoir à Madame DELEFORTRIE Luciane, Madame REDOUANI Djamila a donné pouvoir à Monsieur DESSAINT Guy, Madame DEPREZ Guylaine a donné pouvoir à Monsieur RENAULT Philippe, Monsieur DUCAMPS Thomas a donné pouvoir à Madame DOSSIN Martine, Madame DACQUET -DESSAINT Ludivine a donné pouvoir à Madame VERGULDEZONE Nathalie, Monsieur BRUCHET Antoine a donné pouvoir à Monsieur VERMANDER Bertrand.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 27 Présents: 18 +8 pouvoirs **Pour: 24** Contre: 0

Exprimés: 26

Abstention : 2

DATES

Convocation: 16/10/2023

Secrétaire de séance : Madame SCHWEITZER Cécile.

Mairie de Ham - 7 Place de l'Hôtel de Ville - BP 50065 - 80400 Ham



Dans le cadre d'un projet de développement de ses activités, la Société BITZ, représentée par Monsieur Jean-Noël SOUPLY, a sollicité la commune pour l'acquisition d'une parcelle situé sur la ZAL Saint-Sulpice, Rue Baudelaire, d'une superficie de 585 m².

Si la municipalité souhaite pouvoir répondre favorablement à ce projet de vente, celle-ci se heurte néanmoins à quelques contraintes. En effet, sur cette parcelle est implantée un demianneau servant de retournement rue Baudelaire et assurant par ailleurs une fonction de desserte pour les administrés.

Dans ce contexte, avant de pouvoir procéder à l'aliénation de ce terrain, le demi-anneau servant de retournement doit faire l'objet d'un déclassement dans le domaine privé de la commune. Au-delà, compte tenu de la fonction de desserte actuellement assurée par ce demi-anneau, la municipalité se voit obligée de lancer une enquête publique, préalable obligatoire à toute aliénation future éventuelle.

Considérant ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le projet de déclassement du demi-anneau servant de retournement rue Baudelaire, et de décider du lancement d'une enquête publique en vue de son aliénation au profit de la Société BITZ.

Considérant que le projet est prêt à être soumis à une enquête publique,

Vu, l'avis favorable émis par la commission Budget -Développement Economique et Cadre de Vie réunie en date du 12 octobre 2023,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à La majorité (2 abstentions),

- ➤ **APPROUVE** le projet de déclassement du demi-anneau servant de retournement rue Baudelaire,
- > **DECIDE** le lancement d'une enquête publique.

POUR EXTRAIT CONFORME, Fait à Ham, le 23 octobre 2023

Le Maire

Eric LEGRAND

Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme (Sous-Préfecture de Péronne) ;

date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Tél. 03 23 81 00 00 Télécopie: 03 23 81 24 38 Courriel: mairie@ville-ham.fr Arrondissement de PERONNE Département de la SOMME Canton de HAM

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

ARRÊTÉ N° 61/2023

Prescrivant l'enquête publique portant déclassement du domaine public du demi-anneau servant de retournement rue Baudelaire en vue de sa cession

Eric LEGRAND, Maire de la Ville de HAM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-3 relatif au classement et déclassement de voirie.

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles R.141-4 à R.141-10 fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement de voirie,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2023 engageant la procédure de déclassement du domaine public du demi-anneau servant de retournement rue Baudelaire,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département de la Somme de l'année en cours,

Considérant que la désaffectation du demi-anneau servant de retournement rue Baudelaire portera atteinte aux fonctions de circulation assurées jusqu'à ce jour par le demi-anneau,

Considérant que pour créer les conditions matérielles du développement de la SCI ARBORESSENS, il est nécessaire de déclasser ce demi-anneau servant de retournement,

ARRÊTE:

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal le demi-anneau servant de retournement rue Baudelaire.

Article 2 : Monsieur José LEJEUNE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

... / ...



ment: 09 4A 81 00 04 A7 59 19 EE 34 6E A9 3D 68 1E 04

Article 3 : Ladite enquête se tiendra du lundi 27 novembre 2023 à 14 heures jusqu'au mardi 12 décembre 2023 à 17 heures à la mairie de HAM, 7 place de l'Hôtel de Ville.

Article 4 : Les pièces du dossier de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de HAM pendant toute cette période, aux jours habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, et le samedi matin de 10 heures à 12 heures au service accueil de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à sa disposition, ou les adresser par voie postale à la mairie de HAM, 7 place de l'Hôtel de Ville - BP 50065 - 80400 HAM, à l'attention de Monsieur José LEJEUNE.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la ville de HAM : https://ville-ham.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Article 5 : Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, à la mairie de Ham, selon le calendrier de permanences suivant :

- le lundi 27 novembre 2023 de 14 heures à 15 heures 30
- le mardi 12 décembre 2023 de 15 heures 30 à 17 heures.

La mairie est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Article 6 : Un avis au public ainsi que le présent arrêté faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par voie d'affichage et sur le site officiel de la commune de HAM (https://ville-ham.fr) 15 jours au moins avant l'ouverture de celle-ci, et pendant toute sa durée.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié avec l'avis d'enquête aux propriétaires riverains concernés par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR).

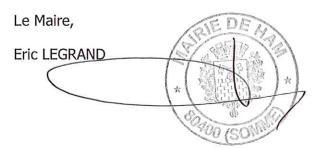
Article 8 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Il y joindra également un mémoire des frais qu'il aura engagés pour cette enquête ainsi que les justificatifs s'y rapportant.

Article 9 : En application des articles L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, la présente décision étant dispensée de transmission au contrôle de légalité, sera rendue exécutoire à la date de sa publication.

Article 10 : Madame la Directrice Générale des Services et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HAM, le 08 novembre deux mille vingt-trois.



Département :
SOMME

Commune :
HAM

Section : ZH
Feuille : 000 ZH 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 31/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

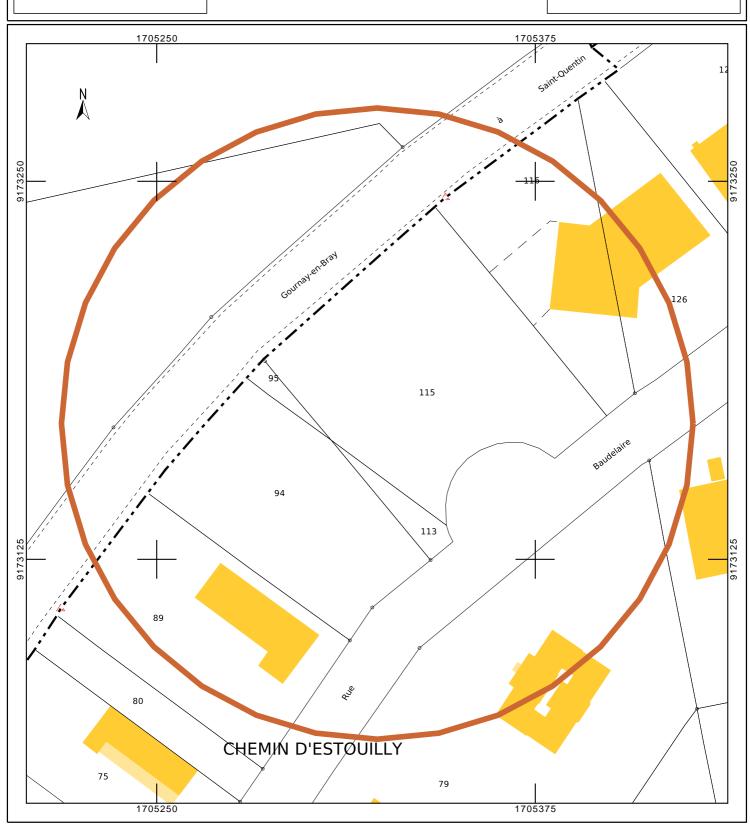
PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Service départemental des impôts fonciers 1-3 rue Pierre Rollin 80023 80023 Amiens cedex 3 tél. 03.22.46.83.28 -fax

sdif.somme.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Commune : Section : ZH Feuille(s) : 000 ZH 01 HAM (410) Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm] EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Numéro d'ordre du document d'arpentage : 739R Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1000 Document vérifié et numéroté le 08/03/2023 Date de l'édition : 08/03/2023 A PTGC Amiens Par THERON Gauthier Inspecteur Support numérique : ----Signé D'après le document d'arpentage dressé Par ETIENNE THOMAS (2) Service départemental des impôts fonciers Réf.: 22805 1-3 rue Pierre Rollin Le 28/02/2023 80023 Amiens cedex 3 Téléphone : 03.22.46.83.28 sdif.somme.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr 116 115 152 147 150 89 80

, a		
	3 4	

Département de la Somme

Ville de **Ham**

PLAN DE DIVISION

Rue Baudelaire

Extraction du Domaine Public

DOSSIER: 22805.010/PL

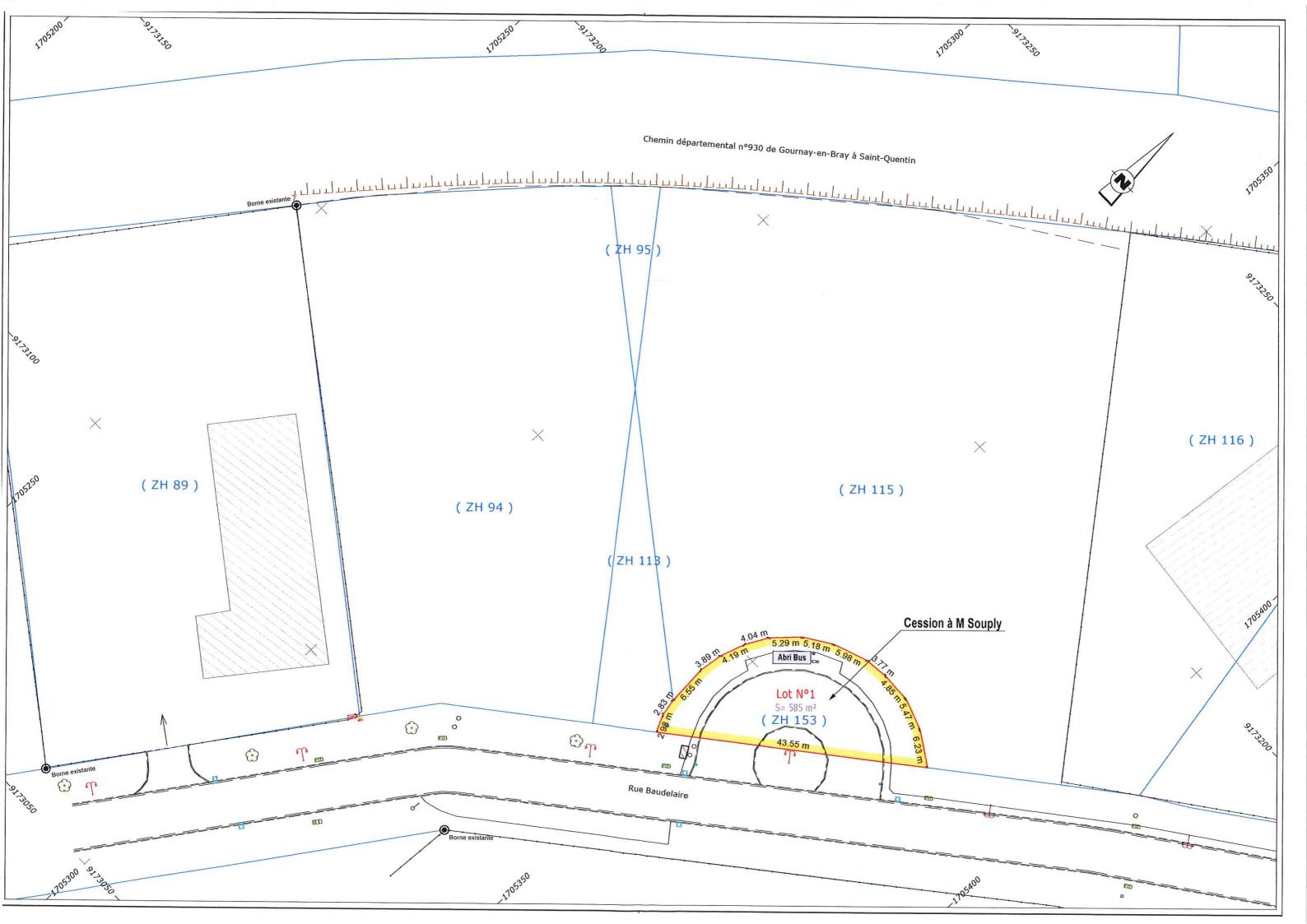
Date: 02/03/2023 **Echelle**: 1/500 **Système**: Lambert CC50 IGN NGF 69

INDICE	OBJET DES MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS	DATE
PL	Numérotation cadastrale	20/03/2023

Document réalisé par :



METRIS SAS - Géomètres Experts Associés



Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Recu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID: 080-200070985-20230524-DELIB_2023_115-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE:

N° de la délibération : 2023-115

de la convocation : 17.05.2023 d'affichage : 30.05.2023

NOMBRE DE CONSEILLERS:

en exercice : 63 présents : 41 votants : 56

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatre mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DESACHY Christophe, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, RICHARD Jean-Edouard, BOITEL Francis, Mmes DELEFORTRIE Luciane, VASSEUR Julie, M. DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, MERLIER Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, Mme TOTET Fanny, M. RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, M. MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

- M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
- M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
- M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à M. MERESSE Christian.
- M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.

Mme DELEFORTRIE Luciane avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.

M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à M. HAY Francis

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.

M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.

Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.

M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M.URIER Francis.

M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

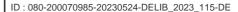
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SALOME André.

Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.

M. LEMAITRE Jean-Pierre avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine.



<u>DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES</u> VENTE D'UNE PARCELLE ZAL ST SULPICE A HAM

La Communauté de Communes a toujours œuvré dans le sens du développement économique et de la facilitation de l'implantation ou du développement des entreprises sur l'ensemble de son territoire. Dans ce but, elle a toujours fait en sorte de se doter de réserves foncières lui permettant ensuite d'être réactive lors d'une demande d'un porteur de projet.

C'est ainsi que M. Jean-Noël SOUPLY gérant du magasin Point Vert, a marqué son intérêt en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle de 6200 m² propriété de la Communauté de Communes à Ham, sur la Zone d'Activités St Sulpice, route de St Quentin.

Monsieur Jean Noël SOUPLY envisage l'acquisition de cette parcelle dans le cadre du développement de ses activités, notamment de production d'engrais écologiques sous la marque « Agri Respectable ».



Ce terrain au travers d'une division foncière sera découpé pour une contenance de 6200 m², la Communauté de Communes conservera 3800 m² en vue d'implanter à terme une autre activité.

Vu la compétence développement économique de la collectivité,

Vu la disponibilité des parcelles ZH 146 (d'une superficie de 57 m²), ZH 148 (108 m²), ZH 150 (301 m²) et ZH 152 (5734 m²), pour un total de 6200 m² hectare,

Vu le projet de construire sur ce terrain un bâtiment qui permettrait le développement de la marque « Agri Respectable »,

Vu l'accord des deux parties sur un prix hors taxe de 62 000,00 €,

Vu l'engagement du preneur à prendre à sa charge les frais et dépens liés à l'acte ainsi que 50 % des frais de bornages réalisés par la Communauté de Communes pour un montant de 497.50 € HT,

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID: 080-200070985-20230524-DELIB_2023_115-DE

Vu l'avis favorable émis par la Commission Développement Economique,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Procède à la vente des parcelles ZH 146 (d'une superficie de 57 m²), ZH 148 (108 m²), ZH 150 (301 m²) et ZH 152 (5734 m²) pour un total de 6200 m², à la SCI Arboressens représentée par Monsieur Jean-Noël SOUPLY ou à toute personne s'y substituant,

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Envoyé en prejecture le 02/06/2023 S²LO

ID: 080-200070985-20230524-DELIB_2023_115-DE

Département de la Somme

Commune de

Ham

PLAN DE DIVISION

Rue Baudelaire

Parcelles cadastrées

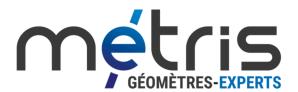
Section ZH n° 94, 95, 113 et 115

DOSSIER: 22805/PL

Date: 28/02/2023 **Echelle**: 1/500 **Système**: Lambert CC50 IGN NGF 69

INDICE	OBJET DES MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS	DATE
PL	Numérotation cadastrale	09/03/2023

Document réalisé par :



METRIS SAS - Géomètres Experts Associés

2, avenue Foch - 80190 NESLE

Tél.: 03 22 88 29 80 - Fax: 03 22 96 80 06 - contact@metris-sa.fr

www.metris-sa.fr

